



Commune de Vollèges

com.volleges@dransnet.ch

Tél. 027 780 64 10

Fax 027 780 64 11

Participation communale aux abonnements

Téléverbier et Pass St-Bernard

Saison 2018-2019

Abonnements Téléverbier :

La participation communale est déduite :

- *Aux caisses de Téléverbier :*
 - pour les élèves de 3H à 8H domiciliés sur la commune de Vollèges
 - pour les élèves de 9H à 11H domiciliés sur la commune de Vollèges, sur présentation de l'attestation de domicile.
- *Au bureau communal :*
 - les jeunes jusqu' à 24 ans en formation

Pass St-Bernard :

La participation communale est déduite :

- *Au bureau communal :*
 - pour les enfants et jeunes (jusqu'à 24 ans en formation) sur présentation du Pass ou de la quittance d'achat.

PS : les jeunes en formation doivent fournir une attestation d'études ou d'apprentissage.